Public Safety Canada | Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

Correctional Service Canada | Service correctionnel Canada

CORRECTIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT CORRECTIONNELS

Résumé de Recherche

Résumé des constatations du Sondage national auprès des détenus réalisé en 1995 par le SCC

HV
9507
N3
1995
Summ.
F

HV
9507
N3
1995
Summ.
F

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Résumé de Recherche

Résumé des constatations du Sondage national auprès des détenus réalisé en 1995 par le SCC

LIBRARY
SOLICITOR GENERAL CANADA
SEP 4 1997
BIBLIOTHÈQUE
SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0P8

Ce rapport est également disponible en anglais. Please communicate with Correctional Research and Development, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, KlA OP9 if additional copies are required. Si vous désirez des copies additionnelles, veuillez vous adresser au Secteur de recherche et développement, Service correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) KlA OP9.

Mars 1996 B-14

RÉSUMÉ DES CONSTATATIONS DU SONDAGE NATIONAL AUPRÈS DES DÉTENUS RÉALISÉ EN 1995 PAR LE SCC

par

David Robinson Luisa Mirabelli

Division de la recherche
Service correctionnel du Canada

Mars 1996

Résumé des constatations du Sondage national auprès des détenus réalisé en 1995 par le SCC

Le Sondage national auprès des détenus a été mené à l'automne de 1995 auprès d'un échantillon sélectionné au hasard de 4 285 détenus. Il a permis au Service correctionnel du Canada d'obtenir des nouvelles données dans un certain nombre de secteurs jugés importants.

La décision du Service d'entreprendre le Sondage a été influencée de façon décisive par la recommandation du Comité d'experts sur le SIDA et les prisons (CESP) d'entreprendre des recherches sur la sensibilisation des détenus à la question du VIH et du SIDA et de cerner leurs comportements à cet égard. En outre, un certain nombre de questions d'actualité liées à la gestion des établissements exigeaient qu'on s'y attache, si bien que le Sondage a été accueilli comme l'outil tout indiqué pour cerner l'opinion des détenus. Le Service voulait en effet en apprendre davantage sur ce que pensaient les détenus de l'occupation double des cellules, par exemple, du tabagisme, des programmes de réadaptation (notamment les programmes destinés aux délinquants autochtones), de la toxicomanie en milieu carcéral ou des tests d'analyse d'urine. Le Sondage a également permis de solliciter l'avis des détenus sur leurs conditions d'incarcération, une exigence établie aux termes de l'article 74 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. En amorçant cet exercice, le SCC joignait les rangs d'un certain nombre d'instances d'autres pays ayant trouvé que les sondages auprès des détenus constituaient des méthodes fécondes de collecte de données sur tout un éventail de questions.

Le Sondage s'est limité aux détenus de sexe masculin placés sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada. Au moment du Sondage, le SCC était sur le point d'aménager cinq nouvelles installations fédérales pour loger la population carcérale féminine à mesure que l'on condamnait les aires du seul établissement fédéral destiné aux détenues au Canada. Étant donné la restructuration du système d'incarcération pour les détenues fédérales, le sondage auprès des femmes a été repoussé à une date ultérieure afin de pouvoir évaluer de façon plus réaliste leurs nouvelles conditions d'incarcération.

La présentation détaillée des résultats, à l'échelle nationale, des 27 échelles de mesure globale utilisées dans le Sondage, fait l'objet d'un rapport final en deux volumes. Ce rapport fournit également une stratification par niveau de sécurité et présente les résultats pour chacun des établissements. L'annexe résume les résultats obtenus pour chaque article du questionnaire en tenant compte de la répartition par région et par niveau de sécurité. On pourra également se procurer, auprès de Recherche et développement correctionnels, des rapports supplémentaires sur des sujets particuliers abordés dans le Sondage (p. ex., les profils des populations carcérales autochtones et non autochtones).

Le présent document résume un certain nombre de résultats choisis, notamment les résultats du Sondage qui ont une portée nationale. Toutefois, les variations régionales et les différences observées selon le niveau de sécurité des établissements – minimal,

moyen et maximal – y seront signalées dans certains cas. Le présent résumé renvoie également aux résultats des sondages auprès de détenus entrepris par d'autres instances. Des données comparatives sur certains des facteurs mesurés dans le cadre du Sondage ont été obtenues auprès du *British Prison Service*, du *Federal Bureau of Prisons*, du *Scottish Prison Service*, et par l'entremise d'un sondage national auprès des détenus américains sous la responsabilité des différents états.

Méthodologie

La Division de la Recherche et développement correctionnels a réalisé la conception et l'essai-pilote du questionnaire du Sondage auprès des détenus après s'être assuré la contribution d'une gamme de personnes intéressées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Service correctionnel du Canada. Le projet pilote, lequel comprenait un échantillon des détenus choisis au hasard à chaque niveau de sécurité, a fourni un mécanisme permettant de faire l'essai du questionnaire provisoire et d'obtenir l'avis des détenus sur son contenu. Il a également révélé que les détenus n'auraient pas d'objection à participer au Sondage.

Un échantillon stratifié au hasard par établissement a été constitué pour maximiser le degré de confiance que l'on pourrait accorder aux résultats dans chaque établissement. L'échantillon de grande taille imposé par cette méthodologie a permis d'établir un degré de confiance élevé pour chacun des résultats enregistré à l'échelle nationale et régionale, tout en assurant une représentation suffisante de chacun des établissements et de divers sous-groupes de délinquants (p. ex., les délinquants autochtones, les délinquants condamnés à des peines de durée indéterminée).

C'est à la société Price Waterhouse que les travaux sur le terrain ont été confiés dans le cadre du Sondage. Cette firme a choisi au hasard les échantillons de détenus en se servant de listes fournies par le SCC. Les chercheurs employés par cette firme ont administré aux groupes de détenus, dans les divers établissements, un questionnaire conçu pour permettre la compilation électronique des résultats.

La conception même de l'échantillon exigeait que le questionnaire soit rempli par 4 425 détenus. En fait, il l'a été par un échantillon de 4 285 détenus, ce qui représente quelque 97 p. 100 (96,8 %) du contingent établi. C'est grâce à une procédure de remplacement permettant de substituer aux détenus faisant partie de l'échantillon original de nouveaux répondants choisis au hasard qu'on a réussi à obtenir ce taux de participation élevé. En tout, 34,6 p. 100 des détenus choisis au hasard invités à participer au Sondage ont refusé de remplir un questionnaire. Chaque répondant qui refusait de participer ou qui n'était pas disponible était remplacé par un deuxième détenu du même groupe d'âge, incarcéré à la même époque.

L'âge moyen des détenus dans cet échantillon était de 35 ans. Parmi ce groupe, 15 p. 100 étaient des Autochtones, 35 p. 100 étaient engagés dans une relation matrimoniale ou une relation de fait, et 36 p. 100 détenaient un diplôme d'études secondaires. Parmi les détenus qui ont répondu à la question sur le motif de leur peine actuelle d'emprisonnement, 31,5 p. 100 ont cité le vol qualifié, 27,3 p. 100 l'introduction par effraction ou la fraude, 18,4 p. 100 les infractions de nature sexuelle et 18,1 p. 100

les infractions liées à la toxicomanie. Une gamme d'infractions accompagnées de violence (par exemple le meurtre, l'homicide involontaire coupable, les infractions relatives aux armes, les voies de fait) ont été signalées par 46,6 p. 100 de l'échantillon. Certains détenus ont reconnu que leur incarcération était motivée par plus d'un type d'infraction.

Parmi les détenus interrogés, 78 p. 100 avaient déjà purgé au moins une autre peine d'incarcération dans une prison provinciale, 63 p. 100 avaient déjà été condamnés à une peine fédérale et 23 p. 100 ont indiqué que leur séjour actuel était motivé par le renvoi en incarcération par suite du non-respect des conditions de libération. Parmi les personnes constituant l'échantillon, 29 p. 100 ont indiqué qu'elles avaient passé l'équivalent de dix ans ou plus en prison depuis l'âge de 18 ans.

Seize pour cent des personnes constituant l'échantillon ont fait savoir qu'elles étaient, au moment du Sondage, en détention préventive. Sur le nombre total de détenus, 20,5 p. 100 purgeaient des peines de durée indéterminée et 20,4 p. 100 étaient admissibles à la libération conditionnelle. Parmi les détenus purgeant une peine de durée indéterminée 60 p. 100 ont signalé qu'ils étaient admissibles à la libération conditionnelle. Au total, 57,2 p. 100 de tous les détenus ont signalé qu'ils étaient actuellement admissibles à une forme ou l'autre de libération conditionnelle. Quatorze pour cent des membres de l'échantillon ont dit qu'ils étaient maintenus en incarcération après la date prévue de leur mise en liberté d'office.

Résultats

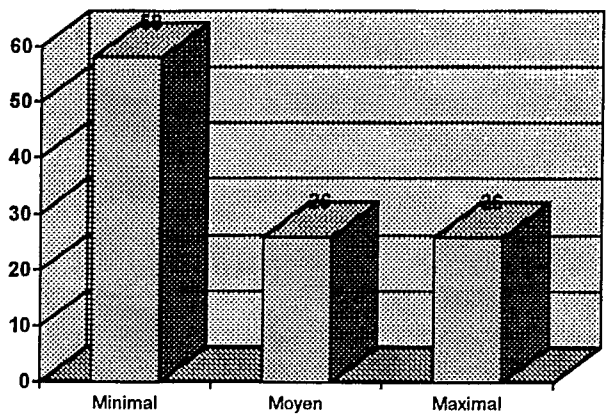
Le questionnaire du Sondage a été subdivisé en cinq grandes catégories : le contexte (notamment l'information démographique et historique présentée ci-dessus); le milieu carcéral; la sécurité; les programmes et le personnel; la santé. Les résultats présentés ci-après suivent la présentation et la structure interne du questionnaire.

Le milieu carcéral

Le milieu physique

Un indicateur global a été utilisée pour résumer les perceptions qu'ont les détenus du milieu carcéral. Cette mesure comprenait les opinions des détenus sur le surpeuplement dans des établissements, la nourriture, le niveau de bruit, l'intimité et la propreté des installations. Dans l'ensemble, 30 p. 100 des détenus avaient une bonne opinion du milieu carcéral, les détenus de la région de l'Ontario (24 %) montrant le taux d'approbation le plus faible et ceux de la région des Prairies faisant état des opinions les plus favorables (34 %). Comme le montre le diagramme 1 ci-dessous, les évaluations positives du milieu carcéral variaient considérablement selon le niveau de sécurité des établissements.

Diagramme 1
Milieu carcéral - % de réactions positives
Niveau de sécurité



Les réactions positives passaient de moins de 10 p. 100 dans un des établissements à sécurité maximale à presque 80 p. 100 dans un des établissements à sécurité minimale.

Le tableau 1 montre qu'en comparaison avec les statistiques établies par d'autres instances, les détenus du SCC réagissaient plus favorablement à certaines des variables du milieu physique et plus négativement à d'autres.

Tableau 1
Comparaison de l'évaluation faite par les détenus du milieu carcéral de diverses instances

Instance	Niveau de satisfaction ou d'approbation (en %) par rapport à		Perception du surpeuplement
	la nourriture	la propreté	(en pourcentage)
Service correctionnel du Canada	28	45	61
British Prison Service	13		
Scottish Prison Service	49	71	
Federal Bureau of Prisons			70

Occupation double

Parmi tous les détenus ayant rempli le questionnaire, 26,4 p. 100 ont déclaré qu'ils partageaient leur cellule avec un autre ou avec d'autres détenus. Parmi ceux qui étaient logés dans des cellules par opposition à des unités de logement ou des dortoirs, 31 p. 100 ont déclaré qu'ils partageaient leur espace de logement avec d'autres détenus. Le tableau 2 compare la proportion d'occupation double des cellules déclarée par les détenus du SCC avec les taux recueillis auprès d'autres instances. Ce sont les détenus du SCC qui, par rapport aux quatre autres sources de données disponibles, ont signalé la proportion la plus faible d'occupation double des cellules.

Parmi le groupe des détenus en occupation double, 37 p. 100 partageaient leurs cellules depuis moins de quatre mois et 17 p. 100 depuis 12 mois ou plus.

Tableau 2
Comparaison des taux d'occupation double des cellules d'une instance à l'autre

Instance	% occupation double
Service correctionnel du Canada	26,4
British Prison Service	35,0
Federal Bureau of Prisons	50,0
Scottish Prison Service	32,0

Un indicateur global de satisfaction par rapport aux conditions d'occupation double a été élaboré afin de refléter les jugements portés sur la taille des cellules et la compatibilité de leurs occupants. Parmi les détenus ayant déclaré qu'ils étaient en situation d'occupation double, 44 p. 100 se trouvaient, en moyenne, dans la fourchette des réponses positives. Soixante-dix pour cent des détenus partageant leur cellule ont déclaré qu'ils s'entendaient bien avec leur compagnon, par rapport à 12 p. 100 qui se sentaient menacés par celui-ci. Soixante et onze pour cent des détenus étaient d'avis que l'augmentation de la taille des cellules améliorerait la situation d'occupation double. D'autre part, 29 p. 100 croyaient que l'adoption de meilleures procédures de sélection des compagnons de cellule, en vue d'accroître la compatibilité, constituerait un facteur clé pour l'amélioration des conditions d'occupation double. En ce qui concerne les traits indésirables de la situation d'occupation double, 71 p. 100 ont signalé que le manque d'intimité constituait le facteur le plus désagréable du partage des cellules, les restrictions imposées au volume d'effets personnels étant le moins désagréable (7 %).

Visites

Les détenus de l'échantillon ont déclaré appuyer sans réserve le régime des visites familiales privées, 71 p. 100 ayant indiqué qu'il s'agissait d'un facteur très important pour eux. Soixante-douze pour cent des détenus ont indiqué qu'ils avaient reçu au moins un visiteur depuis leur arrivée dans l'établissement. Bien que 28 p. 100 aient signalé n'avoir reçu aucune visite depuis leur arrivée dans l'établissement, 35 p. 100 de la population interrogée avait reçu des visites à plus de 10 reprises. Dans l'ensemble, lorsqu'on se rapporte aux indicateurs combinés évaluant l'opinion des détenus sur la qualité du traitement des visiteurs par le SCC, sur le caractère plus ou moins restrictif de la politique sur les visites et sur l'état des salles de visite, 37 p. 100 des détenus se sont dits satisfaits des programmes de visite. Les opinions exprimées sur les conditions des visites étaient plus favorables dans les institutions à sécurité minimale (58 %) et, en gros, comparables dans les établissements à sécurité moyenne (34 %) et maximale (33 %).

Procédures de grief

Dans l'ensemble, 21 p. 100 des détenus ont déclaré être d'avis que la procédure de grief contribuait au règlement des plaintes dans leur établissement. Depuis leur arrivée dans un établissement du SCC, 53 p. 100 des détenus ont indiqué qu'ils avaient déposé un grief et 12 p. 100 qu'ils l'avaient fait plus de 10 fois. Quinze pour cent de ceux qui ont eu recours à la procédure de grief ont déclaré qu'ils étaient généralement satisfaits de la réponse du SCC à leur plainte. Par rapport à l'ensemble de la population carcérale, 38 p. 100 des détenus ont déclaré avoir déposé une plainte auprès de l'enquêteur correctionnel depuis leur arrivée dans un établissement du SCC. Parmi ceux qui ont déposé un grief, 26 p. 100 se sont dits satisfaits du résultat du traitement de leur plainte par l'enquêteur correctionnel.

Transfèrements

Depuis leur arrivée dans leur établissement actuel, 34 p. 100 des détenus ont déclaré avoir fait une demande de transfèrement. Parmi ceux-ci, 71 p. 100 l'ont fait pour participer à un programme alors que 24 p. 100 ont invoqué des motifs de sécurité personnelle. Parmi les détenus ayant demandé leur transfèrement, 12 p. 100 étaient d'avis que le SCC avait traité leur demande avec impartialité. Par rapport à l'échantillon, 22 p. 100 des détenus se sont dits satisfaits du classement du SCC par niveau de sécurité, dans une proportion allant de 48 p. 100 dans les établissements à sécurité minimale à 20 p. 100 et à 14 p. 100, respectivement, dans les établissements à sécurité moyenne et maximale.

Sécurité

Une importante partie du questionnaire était consacrée à la question de la sécurité personnelle des détenus. Les détenus ont été priés de faire état des situations de voies de fait ou de menaces dont ils ont été victimes. Dans le cadre du Sondage, on a examiné à la fois la question de la sécurité des détenus et celle de la sécurité du personnel.

Voies de fait perpétrées par les détenus

Le tableau 3 montre le pourcentage des détenus ayant signalé avoir été victimes de divers types d'agressions ou de menaces de la part d'autres détenus dans leur établissement actuel.

Tableau 3
Proportion de détenus du SCC ayant fait état de voies de fait ou de menaces de la part d'autres détenus

Type d'agression / menace	% d'incidents signalés
Voies de fait	21
Agression sexuelle	3
Relation sexuelle forcée	6
Agression armée	7

Comme l'indiquent ces chiffres, une proportion relativement réduite de détenus ont signalé avoir été agressés sexuellement alors qu'environ un détenu sur cinq a signalé avoir été victime de voies de fait de la part de ses codétenus. Dans les sondages menés par le *British Prison Service* et le *Scottish Prison Service*, des situations de voies de fait ont été rapportées par 9 et 13 p. 100 des détenus, respectivement.

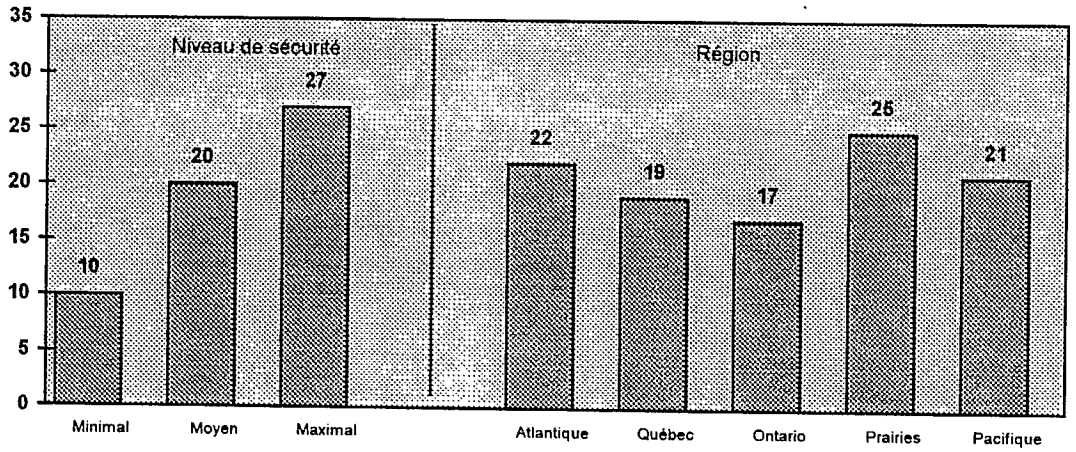
Le diagramme 2 montre la variation, par région et par niveau de sécurité, du taux des voies de fait perpétrées par d'autres détenus dans les établissements du SCC. C'est dans les établissements à sécurité maximale que les détenus ont signalé les taux les plus élevés de voies de fait. Par région, ce sont les détenus de l'Ontario qui ont déclaré les taux les plus faibles de voies de fait alors que ceux de la région des Prairies ont déclaré les taux les plus élevés. Dans l'ensemble, 58 p. 100 des détenus ont déclaré se sentir à l'abri de voies de fait perpétrées à leur endroit par d'autres détenus dans leur établissement carcéral actuel.

La sécurité des biens des détenus constitue un autre indicateur de sécurité personnelle. Cinquante-six pour cent des détenus ont signalé que leurs biens personnels (y compris leur paye et leurs achats à la cantine) étaient en sûreté dans leur établissement alors que 5 p. 100 se sont plaints de devoir céder une partie ou la totalité de leur paye, de leurs objets personnels ou de leurs achats à d'autres détenus.

Voies de fait exercées par les membres du personnel

Environ 8 p. 100 des détenus ont signalé qu'ils avaient fait l'objet de voies de fait par les membres du personnel dans les six mois précédant la tenue du Sondage. Ces taux passaient de 2 p. 100 dans les établissements à sécurité minimale à 6 p. 100 dans les établissements à sécurité moyenne et à 16 p. 100 dans les établissements à sécurité maximale. La seule autre instance ayant fait état de données semblables, le système carcéral écossais, a établi à 12 p. 100 la proportion des détenus victimes d'actes d'agression perpétrées par le personnel de leur établissement.

Diagramme 2
% de détenus ayant déclaré avoir été victimes de voies de fait par d'autres détenus, par niveau de sécurité et par région



Voies de fait perpétrées à l'endroit du personnel

Les détenus ont répondu à un certain nombre de questions concernant leur façon de percevoir la sécurité des membres du personnel. Environ 22 p. 100 d'entre eux ont souscrit à l'idée que «les membres du personnel masculin étaient exposés à des voies de fait» à leur établissement. Quant aux voies de visant les membres du personnel féminin, 12 p. 100 des détenus ont reconnu que de telles agressions étaient susceptibles de se produire dans leur établissement. Les perceptions des détenus sur la sécurité physique du personnel variaient par niveau de sécurité. Si on combine le personnel masculin et féminin, environ 7 p. 100 des détenus des établissements à sécurité minimale croyaient que le personnel risquait d'être victime de voies de fait pour 13 p. 100 et 19 p. 100, respectivement, dans les établissements à sécurité moyenne et maximale. Parallèlement, les répondants ont déclaré que le recours à la force physique par les détenus à l'endroit des membres du personnel était relativement peu fréquent. Environ 40 p. 100 ont indiqué que les détenus avaient fait usage «quelques fois par année» de force physique à l'endroit du personnel et 55 p. 100 étaient d'avis que de tels incidents ne se produisaient jamais dans leur établissement.

Personnel et programmes

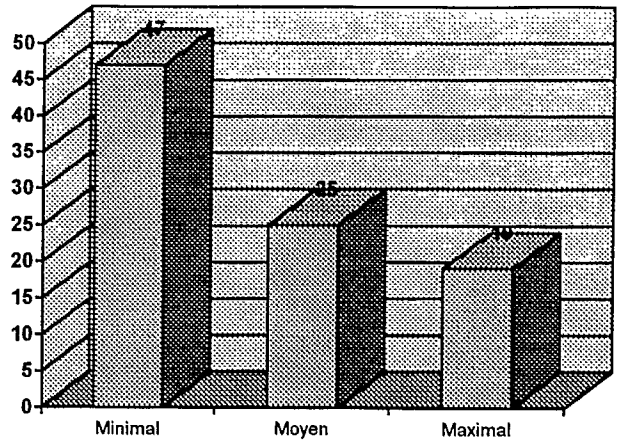
La section relative au personnel et aux programmes est la plus longue du questionnaire. Les détenus y ont consigné leurs opinions sur leurs relations avec le personnel, sur leur niveau de participation aux programmes et sur l'utilité des programmes et ils ont fourni des détails sur leurs loisirs, sur leur travail et sur leur programme quotidien.

Relations avec le personnel

Un indicateur global de la qualité des relations avec le personnel a été élaboré afin de refléter le jugement que portent les détenus sur la qualité des méthodes de communication du personnel à leur égard, sur la réaction du personnel à leurs suggestions et à leurs plaintes, sur son niveau d'intérêt face à leurs besoins, sur sa propension à faire usage de la force physique et sur le niveau de protection qu'il leur offre. Le diagramme 3 montre le pourcentage de détenus ayant évalué de façon positive les relations avec le personnel à partir de la moyenne des indicateurs de la qualité des relations retenus pour le Sondage. Les chiffres montrent les différences de moyennes, d'un niveau de sécurité à l'autre. Dans l'ensemble, d'après l'indice fourni par l'échelle globale, 25 p. 100 des détenus ont déclaré avoir des relations positives avec le personnel.

Parallèlement, 64 p. 100 des détenus étaient d'avis qu'ils «s'entendaient bien» avec le personnel dans leur établissement. Quatre-vingt-un pour cent des détenus dans les établissements à sécurité minimale ont déclaré bien s'entendre avec le personnel comparativement à 65 p. 100 dans les établissements à sécurité moyenne et à 51 p. 100 dans les établissements à sécurité maximale.

Diagramme 3
% de détenus ayant déclaré entretenir des relations positives avec le personnel, par niveau de sécurité



Alors que la qualité des relations entre les détenus et le personnel a été mesurée dans le cadre des sondages menés par deux autres instances, chaque service correctionnel a posé la question en des termes différents. Néanmoins, certaines comparaisons sont possibles tel que le montre le tableau 4. Selon les indicateurs retenus pour l'échantillonnage, la qualité des relations du personnel et des détenus au SCC atteint un niveau moyen : meilleure qu'au *British Prison Service,* mais moins bonne qu'au *Scottish Prison Service.*

Tableau 4
Comparaison de la qualité des relations entre les détenus et le personnel, d'une instance à l'autre

Instance	Indicateur	%
Service correctionnel du Canada	«Les détenus s'entendent bien avec le personnel»	64
British Prison Service	«Les détenus sont bien traités par le personnel»	41
Scottish Prison Service	«Les relations avec le personnel pénitentiaire sont positives»	77

Activités religieuses

Selon les résultats du Sondage, 32 p. 100 des détenus ont déclaré participer, dans leur établissement actuel, à des cérémonies religieuses quatre fois par mois ou davantage, 19 p. 100 quelques fois par année et 49 p. 100 jamais. Un peu plus de la moitié des répondants (51 %) ont déclaré que leurs croyances religieuses les aidaient à survivre

dans leur établissement. Quarante-deux pour cent ont indiqué que leurs besoins religieux étaient comblés de façon adéquate dans leur établissement. Le niveau de satisfaction engendré par la capacité de l'établissement de satisfaire aux besoins religieux des détenus était légèrement plus élevé dans les établissements à sécurité minimale (51 %) et légèrement plus faible dans les établissements à sécurité maximale (35 %). Environ 40 p. 100 ont déclaré avoir fait appel à l'aumônier pour résoudre leurs problèmes et 60 p. 100 croyaient que les aumôniers se tenaient à la disposition des détenus qui sollicitaient leur aide.

Emploi et participation aux programmes

Une forte proportion des détenus interrogés ont occupé divers postes en milieu carcéral et ont participé à un grand nombre de programmes de développement personnel offerts dans les établissements du SCC. On a demandé aux détenus d'indiquer leur niveau de participation à diverses activités professionnelles types ainsi qu'à une variété de programmes nationaux ayant cours dans la majorité des établissements du SCC. Le tableau 5 présente les taux de participation (énumérés entre parenthèses après chaque type d'emploi ou de programme).[1]

[1]On a demandé aux détenus de confirmer ou d'infirmer leur participation aux divers emplois et aux divers programmes offerts. Environ 25 p. 100 des détenus ont laissé certaines questions sans réponse. Étant donné le haut taux de non-réponse, les pourcentages ont été ajustés pour refléter la probabilité qu'une non-réponse à la question du placement ou de la participation à un programme équivale, en fait, à une réponse négative.

Tableau 5
Niveau de satisfaction des détenus quant aux services de placement et quant à l'utilité des programmes offerts pour une gamme d'emplois et de programmes

Niveau de satisfaction par rapport à l'emploi (% de placement)	%	Utilité du programme (% d'inscription)	%
Services alimentaires (64 %)	69	CORCAN (18 %)	52
Entretien des édifices (39 %)	76	Formation professionnelle (18 %)	72
Entretien du terrain (15 %)	78	Formation de base pour adultes (36 %)	70
Conciergerie/Nettoyage (33 %)	70	Autres programmes d'éducation (27 %)	70
Bureau/Commis (14 %)	81	Thérapie/Conseil (29 %)	62
CORCAN Agriculture (6 %)	70	Programme d'apprentissage cognitif des compétences (41 %)	68
CORCAN Industrie (26 %)	63	Vivre sans violence (22 %)	70
Enseignement/Assistant en éducation (24 %)*	74	Programmes de lutte contre la violence familiale (13 %)	72
Autre (35 %)	82	Compétences familiales et parentales (7 %)	81
		Maîtrise de la colère (32 %)	68
		Orientation aux loisirs (9 %)*	71
		Programmes de traitement pour délinquants sexuels (13 %)	70
		Programme prélibératoire pour toxicomanes (31 %)	68
		Autres programmes pour toxicomanes (37 %)	64
* Il se peut que certains délinquants aient consigné des activités d'assistance en éducation informelles (p. ex., l'aide fournie à des amis) dans la liste de leurs placements.		* Il se peut que certains délinquants aient défini et utilisé la rubrique *Orientation aux loisirs* pour désigner n'importe quel type de programme récréatif plutôt que le programme d'acquisition des compétences psychosociales portant ce nom.	

Ce tableau illustre également le niveau de satisfaction des détenus par rapport aux services de placement professionnel et à l'utilité des programmes offerts. Presque les deux tiers des détenus ont occupé un emploi dans les services de restauration, près d'un tiers dans les services de conciergerie et près de 40 p. 100 dans l'entretien du bâtiment. Parmi les placements professionnels énumérés, les travaux de bureau et l'entretien de la propriété sont les catégories d'emplois ayant entraîné la satisfaction au travail la plus élevée, les postes industriels de CORCAN et les services de restauration ayant été somme toute moins appréciés.

Au SCC, une forte proportion de détenus ont participé à bon nombre de programmes de portée nationale. Par exemple, plus d'un tiers ont participé aux programmes d'éducation de base pour adultes et presque un tiers se sont inscrits aux programmes de maîtrise de la colère et au programme prélibératoire pour toxicomanes. Le plus fréquemment mentionné est le programme d'apprentissage cognitif des compétences auquel plus de 40 p. 100 des détenus se sont inscrits, dans le cadre de la série de programmes portant sur l'acquisition des compétences psychosociales. La majorité des détenus qui ont participé à l'un ou l'autre des programmes offerts ont évalué leur utilité comme «bonne» ou «excellente». L'utilité du programme Compétences familiales et parentales a été évaluée de façon très favorable par 81 p. 100 des détenus. CORCAN (décrit comme un programme plutôt qu'un emploi dans le cas présent) ainsi que Thérapie/Conseil ont été désignés comme moins utiles que la plupart des autres programmes.

Programmes destinés aux délinquants autochtones

On a demandé aux détenus de donner leur opinion sur l'efficacité des programmes réservés à leurs congénères autochtones. Environ 45 p. 100 des détenus, qu'ils soient ou non d'origine autochtone, ont estimé que les détenus autochtones pouvaient obtenir l'aide souhaitée en consultant la liste des programmes offerts à tous. Au total, 47 p. 100 des détenus autochtones ont endossé ce point de vue pour 45 p. 100 de détenus non autochtones. Par ailleurs, 55 p. 100 de tous les détenus ont laissé entendre que les délinquants autochtones ont besoin de programmes conçus et offerts par des Autochtones. Parmi les détenus autochtones, 82 p. 100 se sont montrés d'accord avec ce point de vue par opposition à 50 p. 100 des détenus non autochtones. Les détenus autochtones ont déclaré un niveau de participation légèrement plus élevé aux programmes du SCC que les détenus non autochtones. Ils ont également fait état, à propos des programmes, de niveaux d'utilité légèrement supérieurs.

Attitudes envers les programmes et la réadaptation

Le tableau 6 résume une variété de thèmes connexes décrivant en détail les opinions des détenus sur certaines questions concernant les programmes. Les réponses à un grand nombre de ces articles indiquent que l'on approuve, en général, la philosophie des programmes de réadaptation. La réponse des détenus à une question tentant d'établir comment le SCC devrait dépenser ses fonds s'il disposait de nouvelles ressources constitue un important indicateur de l'appui que les détenus accordent aux programmes pénitentiaires. Quarante-sept pour cent des détenus se sont dits favorables à une augmentation du nombre et de l'accessibilité des programmes si de nouveaux fonds devenaient disponibles, comparativement à 53 p. 100 qui penchaient en faveur d'une modernisation des installations des établissements. Parallèlement, en cas de compressions budgétaires majeures, 56 p. 100 des détenus étaient d'avis que l'on devrait couper dans les programmes contre 44 p. 100 qui préféreraient que l'on réduise les dépenses liées aux installations. Même si la majorité des détenus favorisaient l'affectation des fonds aux valeurs matérielles, le nombre de ceux qui souhaitaient sacrifier l'amélioration des installations carcérales à l'enrichissement des programmes n'en est pas moins remarquable.

Tableau 6
Réponses des détenus aux questions concernant les programmes

Questionnaire	% de réponses affirmatives
Le SCC offre assez de programmes pour répondre à mes besoins.	34
Je participe aux programmes afin d'apprendre à ne pas retourner en prison à l'avenir.	76
Les cours de formation générale offerts ici me permettent d'acquérir les compétences requises pour occuper un emploi lorsque je serai remis en liberté.	39
Les cours de formation professionnelle offerts ici me permettent d'acquérir les compétences requises pour occuper un emploi après ma libération.	36
Les programmes devraient être offerts au début plutôt qu'à la fin de la période d'incarcération.	79
Je participe aux programmes uniquement pour plaire à mon équipe de gestion des cas.	24
Mon plan correctionnel me permet de comprendre les raisons pour lesquelles j'ai eu des problèmes avec la Loi.	48
Une fois que quelqu'un prend le chemin de la criminalité, il est presque impossible de reprendre le droit chemin.	21
Le fait de rencontrer mes victimes sous surveillance contribuerait à ma réadaptation.	49

Programmes offerts aux délinquants sexuels

On a demandé aux détenus qui ont reconnu avoir été condamnés pour agression sexuelle (24 %), de fournir des renseignements sur les programmes offerts par le SCC. Sur ce nombre, 59 p. 100 ont indiqué avoir fait l'objet d'une évaluation destinée à établir s'ils devraient recevoir un traitement particulier au début de leur incarcération. Au total, 49 p. 100 ont indiqué qu'on leur avait offert un traitement pour délinquants sexuels et 23 p. 100 participaient à un programme destiné aux délinquants sexuels au moment du Sondage. Il est intéressant de noter que 84 p. 100 des délinquants sexuels estimaient important de recevoir un traitement approprié.

Santé

La section du questionnaire consacrée à la santé portait sur un certain nombre de thèmes relatifs à la santé des détenus qui, de nos jours, revêtent une importance particulière en milieu carcéral. Ces thèmes comprenaient la prestation de services de santé, le tabagisme, la toxicomanie et la santé émotive. Une grande partie de ladite section était consacrée aux comportements plaçant les détenus dans des conditions où ils sont susceptibles de contracter le VIH, de même qu'à d'autres questions d'éducation et de sensibilisation par rapport au virus.

Services psychologiques et psychiatriques

Alors que 65 p. 100 des détenus connaissaient la procédure à suivre pour obtenir des services psychologiques ou psychiatriques, un peu moins de la moitié (45 %) ayant reçu de tels services les considéraient comme utiles. L'évaluation la plus positive des services de santé mentale a été faite par les détenus des établissements à sécurité minimale (61 %), des réactions moins positives étant enregistrées dans les établissements à sécurité moyenne (42 %) et maximale (41 %). Environ 53 p. 100 des détenus ont indiqué qu'ils avaient consulté le psychologue de l'établissement et environ un tiers de ceux-ci avaient, avec ce spécialiste, des contacts dont la fréquence était égale ou supérieure à quelques fois par mois.

Prévention du suicide

Trente-six pour cent des détenus interrogés savaient qu'ils avaient accès à des programmes de prévention du suicide et de soutien et 31 p. 100 ont déclaré qu'ils savaient comment se faire inscrire à de tels programmes. Environ 22 p. 100 ont signalé avoir suivi des programmes de prévention du suicide et parmi ce groupe, 25 p. 100 ont trouvé les services reçus utiles. Environ 15 p. 100 des détenus ont avoué avoir eu l'idée de commettre un suicide au cours de la semaine écoulée, soit 8 p. 100 des détenus des établissements à sécurité minimale et 21 p. 100 des détenus des établissements à sécurité maximale.

Services de santé

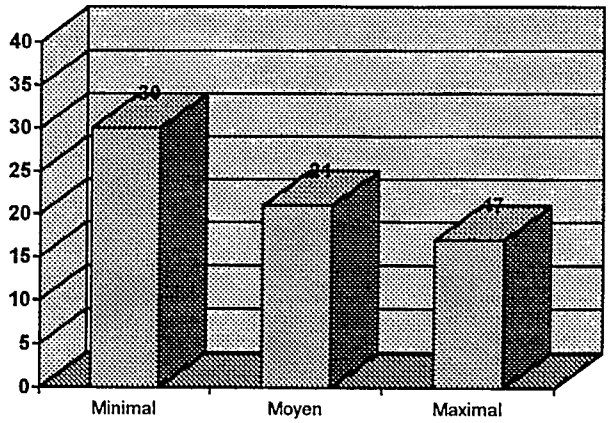
Les répondants du Sondage auprès des détenus ont signalé un taux de fréquentation moyen relativement élevé des services médicaux, 76 p. 100 ayant vu un médecin dans les derniers six mois et 86 p. 100 une infirmière pendant la même période. Quarante-six pour cent des détenus estimaient que leurs problèmes de santé de routine avaient été traités et 49 p. 100 qu'il en avait été de même de leurs problèmes de santé urgents. Une proportion légèrement plus élevée (56 %) étaient d'avis que leurs problèmes de dentisterie avaient été suivis avec suffisamment d'attention.

Tabagisme

Soixante-douze pour cent des détenus ont indiqué qu'ils étaient fumeurs et, parmi ce sous-groupe, environ 49 p. 100 fument 20 cigarettes ou plus par jour. En moyenne, l'idée d'adopter une politique antitabagisme dans les locaux du SCC n'a reçu l'appui que d'une minorité de détenus. Seulement environ 21 p. 100 des détenus ont formulé des réponses laissant croire qu'ils étaient favorables à une telle politique. Le diagramme 4 montre que le degré d'adhésion à une politique d'abstention de l'usage du tabac varie selon le niveau de sécurité, environ un tiers des détenus dans les établissements à sécurité minimale souscrivant à une telle politique alors que moins de

20 p. 100 se disent en faveur d'un environnement sans fumée dans les établissements à sécurité maximale. En dépit du niveau de désaccord avec l'adoption de politiques antitabac, 60 p. 100 des détenus fumeurs ont déclaré vouloir arrêter de fumer. Vingt-sept pour cent de tous les détenus interrogés dans le cadre du Sondage ont signalé qu'ils étaient dérangés par la fumée des autres fumeurs de l'institution dans les zones d'habitation et les salles de classe.

Diagramme 4
% de soutien à un milieu carcéral sans fumée de tabac par niveau de sécurité

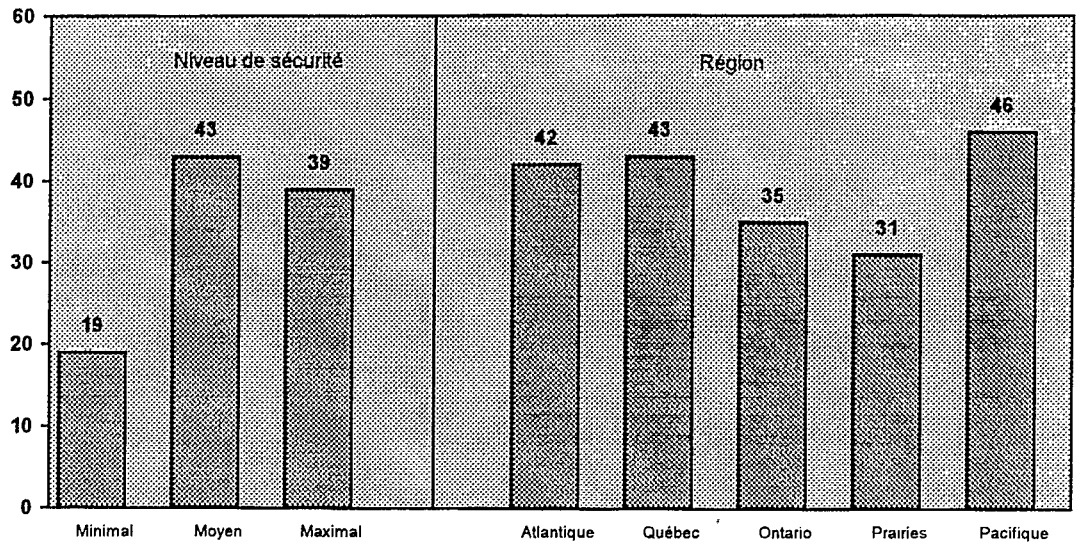


Toxicomanie

Étant donné les résultats des analyses d'urine, personne n'a été surpris de constater que de nombreux détenus avaient fait usage de drogues illicites dans leur établissement actuel. Un tiers des détenus étaient d'avis que plus de la moitié de leurs congénères avaient utilisé des drogues illicites dans la semaine précédant le Sondage. Au total, 38 p. 100 des détenus ont signalé avoir fait usage de drogues illicites au moins une fois dans leur établissement actuel. Le taux de consommation du SCC se compare au taux de 45 p. 100 signalé par les détenus du *Scottish Prison Service*. C'est dans les établissements du SCC à sécurité moyenne que les détenus consomment le plus de drogues illicites, tel qu'illustré au diagramme 5. Comme le signale également ce diagramme, la consommation de drogues varie selon la région, le plus haut taux de consommation étant déclaré par les détenus de la région du Pacifique et le taux le plus bas par ceux de la région des Prairies.

En ce qui concerne le type de drogues utilisées, ce sont les produits du cannabis qui se révèlent les plus populaires, suivis par l'héroïne et la cocaïne ou le crack. Cinquante-neuf pour cent des détenus ont déclaré que la marijuana et le haschich étaient utilisés souvent ou quotidiennement, et 19 et 17 p. 100, que l'héroïne et le crack (ou la cocaïne), respectivement, étaient utilisés à la même fréquence.

Diagramme 5
% de détenus signalant des cas de consommation de drogue dans leur établissement, par niveau de sécurité et par région



En ce qui concerne les questions relatives au contrôle de la distribution de la drogue à l'intérieur des établissements, 25 p. 100 des détenus ont indiqué que la population carcérale était soumise à des pressions considérables pour faire venir de la drogue en contrebande dans leur établissement. Environ 32 p. 100 des détenus croyaient que le programme d'analyse d'urine dans les établissements avait entraîné un léger recul de l'usage des drogues, par rapport à 51 p. 100 qui croyaient que le programme n'avait eu aucun effet et 13 p. 100 qui étaient d'avis que la consommation de drogues avait augmenté de façon considérable après l'adoption du programme. Toutefois, seulement 28 p. 100 pensaient que les détenus avaient opté pour des drogues de remplacement par suite de la diffusion des résultats des analyses d'urine.

Questions relatives au VIH

Un peu plus d'un tiers des détenus (36 %) ont déclaré qu'ils avaient besoin d'une aide supplémentaire pour se protéger contre le VIH et le SIDA. Leur proportion allait de 24 p. 100 dans les établissements à sécurité minimale à 43 p. 100 dans les établissements à sécurité maximale. Parmi ceux qui sollicitaient de l'aide, 58 p. 100 souhaitaient obtenir des renseignements, 32 p. 100 étaient favorables à un programme de dépistage anonyme du VIH, 25 p. 100 estimaient avoir besoin de conseil en gestion du risque, tandis que 14 p. 100 avaient besoin de condoms et 34 p. 100 d'eau de Javel pour la stérilisation de l'équipement. Un peu moins de la moitié des détenus (46 %) étaient d'avis qu'ils risquaient plus de contracter le VIH en prison que dans la collectivité. Au SCC, 64 p. 100 des détenus ont signalé qu'ils avaient été testés pour la présence du VIH, le plus haut taux d'essai signalé par les diverses instances correctionnelles ayant servi de base de comparaison. Le tableau 7 compare le taux de tests de dépistage du VIH dans les autres instances où de telles données sont accessibles.

Tableau 7 Comparaison de la proportion des tests de dépistage du VIH, d'une instance à l'autre	
	% de détenus ayant fait l'objet d'un test de dépistage
Service correctionnel du Canada	64,0
Federal Bureau of Prisons	58,9
Scottish Prison Service	30,0
Détenus des états américains	51,2

Les détenus du SCC ont admis s'adonner à un certain nombre d'activités qui augmentent les risques d'exposition au VIH, tel qu'il apparaît dans le tableau 8 ci-dessous. C'est le taux de consommation de drogue par injection intraveineuse déclaré par les répondants qui ressort le plus de l'examen de ce tableau. Le taux d'injection de drogues illicites, qui est de 11 p. 100 chez les détenus du SCC, se compare à 5 p. 100 dans les centres de détention du *Scottish Prison Service*.

Tableau 8 Comportements à risque élevé signalés par les détenus du SCC	
Comportements à risque élevé	% déclaration
Depuis mon arrivée dans cet établissement, je me suis injecté une drogue illicite	11
Je me suis injecté des drogues sans savoir si l'aiguille était stérile (% de tous les détenus de l'échantillon)	5
J'ai eu des relations sexuelles avec un autre détenu depuis mon arrivée dans cet établissement	6
J'ai négligé d'utiliser un condom lors de relations sexuelles avec un autre détenu (% de tous les détenus de l'échantillon)	4
Je me suis fait faire un tatouage en prison avec un matériel douteux (% de tous les détenus de l'échantillon)	13
Je me suis fait percer la peau sans avoir de garanties sur la stérilité de l'équipement (% de tous les détenus de l'échantillon)	5

En comparaison avec le taux de 0,7 p. 100 représentant la proportion des détenus du *Scottish Prison Service* ayant entretenu des relations sexuelles sans protection avec des codétenus, environ 4 p. 100 des détenus du SCC ont signalé qu'ils avaient eu des relations sexuelles sans condom. Cinquante-six pour cent des détenus du SCC ont déclaré qu'ils pouvaient se procurer des condoms facilement dans leur établissement, 11 p. 100 ont déclaré que les condoms n'étaient pas accessibles et 32 p. 100 l'ignoraient.

Conclusions

Il faut, pour interpréter les résultats du Sondage, tenir compte de certaines limites de l'enquête. Bien qu'on ait procédé avec soin et rigueur dans l'échantillonnage des personnes devant remplacer celles qui se sont désistées, une proportion assez importante des détenus choisis au hasard parmi la population au début du Sondage (34 %) ont en fait refusé de remplir le questionnaire. Les résultats du Sondage pourraient donc être quelque peu modifiés si on y incluait les réponses de ce sous-groupe. Néanmoins, l'examen des résultats des divers mesures répertoriées a permis de constater l'existence de variations raisonnablement significatives par rapport à d'importants critères comme la région et le niveau de sécurité. En outre, les caractéristiques démographiques observées pour l'échantillon ressemblent aux caractéristiques connues de la population des détenus du SCC. Les mesures du Sondage pour lesquelles d'autres sources de données sont disponibles (p. ex., l'utilisation de drogues par les détenus ou la participation aux programmes pénitentiaires), laissent entendre également que les données du Sondage ont permis de dégager des conclusions valables. Aucun sondage faisant appel à une méthode d'enquête informatisée et à des techniques d'échantillonnage au hasard ne peut fournir des données parfaitement fiables et valides. Toutefois, les données examinées dans le présent rapport portent à croire que l'on peut se fier en grande partie aux résultats.

Les résultats du Sondage auprès des détenus du SCC permettent d'affirmer que l'exercice a fourni une pléthore de renseignements sur diverses questions affectant le fonctionnement des établissements pénitentiaires fédéraux. Bon nombre des conclusions, prévisibles, servent à confirmer certaines hypothèses. Alors que les détails emmagasinés dans la base de données du Sondage ne peuvent être complètement exploités ici, le résumé présente un éventail de questions qui peuvent être explorées davantage en combinant les diverses variables. Étant donné la taille considérable de l'échantillon, le Sondage fournit d'excellentes données permettant de cerner des problèmes particuliers et d'établir les points forts des établissements à chaque niveau de sécurité. De par sa taille, l'échantillon permet de comparer les établissements à un même niveau de sécurité ou de compiler les profils régionaux des populations de détenus. Le présent sondage sur les détenus fédéraux, premier du genre à être mené à l'échelle nationale, fournira une base de comparaison avec les résultats des prochains sondages.

BIBLIOGRAPHIE

Service correctionnel du Canada (1996). Sondage national auprès des détenus: Rapport final. Ottawa: Service correctionnel du Canada.

Walmsley, R,, Howard, L., White, S. (1992). The National Prison Survey 1991 Main Findings. London: HMSO.

Wolk Harlow, C. (1994). Comparing Federal and State Prison Inmates, 1991. Washington: Bureau of Justice Statitistic.

Wozniak, E. Gemmell, M., & Machin, D. (1994). Scottish Prison Servie: The Second Prison Survey. Edinburgh: Prisons Research Branch, Scottish Prison Service.

SOL.GEN CANADA LIB/BIBLIO
0000005520

Storage

HV 9507 N3 1995 Summ. F
Résumé des constatations du
Sondage national auprès de
s détenus réalisé en 1995 p

DATE DUE

GAYLORD			PRINTED IN U.S.A.